



Versement 1897 W 1 - 41

Identification :

Intitulé/ Analyse : Microfiches cadastrales

Dates extrêmes : 1979~2003

Importance matérielle : 5,80 m.l.

Contexte

Service producteur : Centre départemental des impôts fonciers

Service versant : Direction départementale des finances publiques de l'Aube

N° d'entrée du versement : 58780

Date d'entrée du versement : 23/08/2019

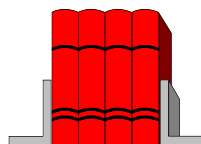
Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 1^{er} janvier 2030

Fin communicabilité : 1^{er} janvier 2054

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 14 novembre 2022



Présentation

Présentation du service producteur et versant

Les travaux du cadastre ont pour objectif d'évaluer le revenu global d'une commune et sa répartition par propriétaire.

C'est la loi du 16 avril 1930 qui fonde le cadastre moderne, en décidant la révision des évaluations foncières, et en posant le principe d'une *renovation* de l'ancien cadastre et d'une conservation annuelle des plans rénovés.

Cette mesure fut complétée par la loi du 17 décembre 1941 qui fusionna les activités cadastrales en un seul service et proposa un autre mode de rénovation, la *réfection*, avec un lever parcellaire entièrement nouveau.

Ce sont enfin les décrets du 4 janvier et du 30 avril 1955 qui établirent les dernières bases du régime cadastral actuel : nouveau système de publicité foncière fondée sur un fichier immobilier tenu par la conservation des hypothèques ; réfection intégrale des plans lorsque la simple révision ne serait pas suffisante. En 1974, le *remaniement* est instauré, qui permet une nouvelle rénovation lorsque l'état d'un plan présente des déficiences.

Ainsi donc, le cadastre est qualifié d'*ancien* avant d'être *renové* puis éventuellement *remanié*. La plupart des communes ont eu, à partir de 1931, leur cadastre rénové (par révision ou par réfection). Quelques communes ont depuis 1976 un cadastre remanié.

Les plans parcellaires inventoriés ici permettent de suivre les modifications de l'évaluation cadastrale d'un grand nombre de communes aubois, suite à la rénovation de 1930 et pour certaines, à la suite du remaniement de 1974.

Aujourd'hui, le Cadastre comprend un service central, un service régional et un service départemental, et ses attributions, qui concourent à l'exécution de sa mission essentiellement fiscale, présentent un triple aspect : technique (géométrique et graphique), juridique (identification et délimitation des parcelles) et administratif (classement et évaluation des propriétés).

Tris et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ce versement.

Mode(s) de classement adopté(s)

Ordre alphabétique des communes.

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

Sous-série 3 P – Cadastre de l'Aube (1800-1930).

1016 W - Calques clichés de reproduction des plans cadastraux (1981).

1042 W - Calques clichés de reproduction des plans cadastraux (1984).

1079 W - Évolution cadastrale des propriétés bâties et non bâties. Plans et matrices rinnovées (1930-1984).

1088 W - Évolution cadastrale des propriétés bâties et non bâties. Plans et matrices rinnovées (1985-1988).

1092 W - Évolution cadastrale des propriétés bâties et non bâties. Plans et matrices rinnovées (1933-1979).

1110 W - Évolution cadastrale des propriétés et contentieux. Plans et matrices rinnovées (1977-1986).

1145 W – Rénovation du cadastre communal. Plans et matrices rinnovées (1932-1974).

1146 W – Rénovation et remaniement du cadastre. Plans et matrices rinnovées (1931-1974).

1166 W – Evaluation cadastrales des propriétés. Plans et matrices rinnovées (1932-1971).

1172 W - Mise à jour de l'évaluation cadastrale des propriétés foncières. Plans et matrices rinnovées (1809-1983).

1341 W - Révision des propriétés non bâties de 1960. États de section. Plans et matrices rinnovées (1960-1962).

1344 W - Rénovation du cadastre communal. Plans et matrices rinnovées (1960-2002).

1886 W - Rénovation du cadastre communal. Plans et matrices rinnovées (1886-2016).



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2).

Il définit également des « secrets relatifs » (art. 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux -suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Aux termes de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le Code du patrimoine (art. L 213-2), ces microfiches sont communicables à l'issue d'un délai de 50 ans.

1897 W 1-41 –Microfiches cadastrales**1979-2003**

1897 W 1 ~ 1	Année 1979	1979
1897 W 1	Arrelles à Vougrey.	1979
1897 W 2 ~ 3	Année 1980	1980
1897 W 2	Ailleville à Mussy-sur-Seine.	1980
1897 W 3	Neuville-sur-Seine à Yèvres-le-Petit.	1980
1897 W 4 ~ 4	Année 1981	1981
1897 W 4	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	1981
1897 W 5 ~ 6	Année 1982	1982
1897 W 5	Ailleville à Luyères.	1982
1897 W 6	Macey à Yèvres-le-Petit.	1982
1897 W 7 ~ 8	Année 1983	1983
1897 W 7	Ailleville à Luyères.	1983
1897 W 8	Macey à Yèvres-le-Petit	1983
1897 W 9 ~ 10	Année 1984	1984
1897 W 9	Ailleville à Luyères.	1984
1897 W 10	Macey à Yèvres-le-Petit	1984
1897 W 11 ~ 11	Année 1985	1985
1897 W 11	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	1985

1897 W 12 ~ 12	Année 1986	1986
1897 W 12	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	1986
1897 W 13 ~ 13	Année 1987	1987
1897 W 13	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	1987
1897 W 14 ~ 14	Année 1988	1988
1897 W 14	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	1988
1897 W 15 ~ 15	Année 1989	1989
1897 W 15	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	1989
1897 W 16 ~ 16	Année 1990	1990
1897 W 16	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	1990
1897 W 17 ~ 17	Année 1991	1991
1897 W 17	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	1991
1897 W 18 ~ 19	Année 1992	1992
1897 W 18	Ailleville à Moussey.	1992
1897 W 19	Neuville-sur-Vanne à Yèvres-le-Petit.	1992
1897 W 20 ~ 20	Année 1993	1993
1897 W 20	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	1993

1897 W 21 ~ 22	Année 1994	
		1994
1897 W 21	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	
		1994
1897 W 22	Arrelles à Villy-le-Maréchal.	
		1994
1897 W 23 ~ 24	Année 1995	
		1995
1897 W 23	Ailleville à Moussey.	
		1995
1897 W 24	Neuville-sur-Vanne à Yèvres-le-Petit.	
		1995
1897 W 25 ~ 27	Année 1996	
		1996
1897 W 25	Ailleville à Buxières-sur-Arce.	
		1996
1897 W 26	Celles-sur-Ource à Puits-et-Nuisement.	
		1996
1897 W 27	Racines à Yèvres-le-Petit.	
		1996
1897 W 28 ~ 28	Année 1997	
		1997
1897 W 28	Ailleville à Yèvres-le-Petit.	
		1997
1897 W 29 ~ 30	Année 1998	
		1998
1897 W 29	Ailleville à Mussy-sur-Seine.	
		1998
1897 W 30	Neuville-sur-Seine à Yèvres-le-Petit.	
		1998
1897 W 31 ~ 32	Année 1999	
		1999
1897 W 31	Ailleville à Cussangy.	
		1999
1897 W 32	Dampierre à Yèvres-le-Petit.	
		1999
1897 W 33 ~ 34	Année 2000	
		2000
1897 W 33	Ailleville à Mussy-sur-Seine.	
		2000

1897 W 34	Neuville-sur-Seine à Yèvres-le-Petit.	2000
1897 W 35 ~ 37	Année 2001	2001
1897 W 35	Ailleville à Buchères.	2001
1897 W 36	Celles-sur-Ource à Torcy-le-Petit.	2001
1897 W 37	Torvilliers à Yèvres-le-Petit.	2001
1897 W 38 ~ 39	Année 2002	2002
1897 W 38	Ailleville à Fuligny.	2002
1897 W 39	Gélannes à Yèvres-le-Petit.	2002
1897 W 40 ~ 41	Année 2003	2003
1897 W 40	Ailleville à Mussy-sur-Seine.	2003
1897 W 41	Neuville-sur-Seine à Yèvres-le-Petit.	2003